

**DECISION DU MAIRE N° 2020/40**

**OBJET : Demande de subvention Département de la Loire (Enveloppe Plan de Relance 2020) – Réaménagement du parking de l'espace Jean TARDY et création d'un cheminement piéton.**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 4 juin 2020 ;

**Considérant** le projet de réaménagement du parking de l'espace Jean TARDY et création d'un cheminement piéton, d'un montant estimatif de dépenses de 122 427,00€ H.T. ;

**Considérant** que ce projet est éligible à la demande de subvention au Département de la Loire (Enveloppe Plan de Relance 2020) ;

**Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter, pour le projet de réaménagement du parking de l'espace Jean TARDY et création d'un cheminement piéton, la subvention au Département de la Loire.

**Article 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,  
Le 17 septembre 2020

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

**Marc CHAVANNE**

